

# Guide de l'élève du primaire

**Année scolaire  
2026-2027**



### École du Chêne

105, rue de l'École, Saint-Édouard (Québec) G0S 1Y0

☎ : 418 796-2433

✉ : [laberge@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:laberge@cssdn.gouv.qc.ca)

### École de la Berge

30, rue Joly, Lotbinière (Québec) G0S 1S0

☎ : 418 796-2912

✉ : [laberge@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:laberge@cssdn.gouv.qc.ca)

### École de la Falaise

1003, rue de l'Église, Leclercville (Québec) G0S 2K0

☎ : 418 796-0501

✉ : [laberge@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:laberge@cssdn.gouv.qc.ca)

## IDENTIFICATION

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Titulaire : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

# Message aux parents

Chers parents,

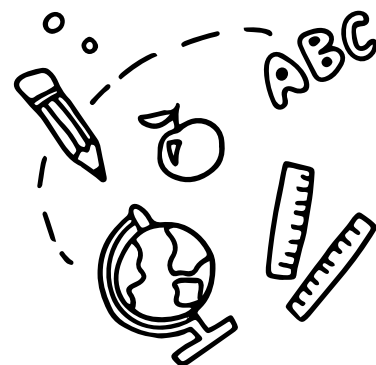
D'abord, nous vous demandons de lire attentivement les règles de vie ainsi que le code de vie de l'école avec votre enfant. **Lorsque ce sera fait, veuillez signer le contrat ci-joint afin de confirmer que cette tâche est bien accomplie.** Si votre enfant ne respecte pas les règles de vie et le code de vie en cours d'année, différentes interventions suivront : avertissements, explications, résolutions de conflit assistées, méthodes de renforcement, etc. Si les intervenants le jugent nécessaire, **ils vous feront parvenir un message sur la plateforme Mozaik Portail.**

# Message à l'élève

Bienvenue à l'école de la Berge, du Chêne et de la Falaise !

Avec tes parents, tu pourras consulter le code de vie ainsi que les règles de fonctionnement présentés dans ce guide. Nous te demandons d'utiliser le vouvoiement lorsque tu t'adresses aux adultes que tu côtoie. Le respect de ce guide est essentiel afin de permettre à tout le monde de se sentir bien à l'école et d'apprendre dans le plaisir et la bienveillance.

Nous te souhaitons une excellente année scolaire !



# Horaires des écoles de la Berge, du Chêne et de la Falaise



## Horaire école du Chêne

### Primaire

**Surveillance :** 7 h 40 à 7 h 50

7 h 55 à 8 h 55 - 1re période

8 h 55 à 9 h 55 - 2e période

9 h 55 à 10 h 20 - Récréation

10 h 20 à 11h 20 - 3e période

**Dîner :** 11 h 25 à 12 h 45

12 h 50 à 13 h 50 - 4e période

13 h 50 à 14 h 15 - Récréation

14 h 15 à 15 h 15 - 5e période

### Précolaire

**Surveillance :** 7 h 40 à 7 h 50

**Début des cours :** 7 h 55

**Fin des cours :** 11 h 20

**Dîner :** 11 h 25 à 12 h 45

**Début des cours :** 12 h 50

**Fin des cours :** 14 h 07



## Horaire école de la Berge et de la Falaise

### Primaire

**Surveillance :** 7 h 25 à 7 h 50

7 h 55 à 8 h 55 - 1re période

8 h 55 à 9 h 55 - 2e période

9 h 55 à 10 h 20 - Récréation

10 h 20 à 11h 20 - 3e période

**Dîner :** 11 h 25 à 12 h 40

12 h 45 à 13 h 45 - 4e période

13 h 45 à 14 h 10 - Récréation

14 h 10 à 15 h 10 - 5e période

### Précolaire

**Surveillance :** 7 h 25 à 7 h 50

**Début des cours :** 7 h 55

**Fin des cours :** 11 h 25

**Dîner :** 11 h 25 à 12 h 40

**Début des cours :** 12 h 45

**Fin des cours :** 14 h 02

# Règles de vie

**1** Je respecte les consignes de fonctionnement de l'école.



**2** J'adopte un comportement respectueux envers tous les élèves et les adultes.



**3** J'agis de façon sécuritaire.

**4** Je garde propre et en bon état les lieux et le matériel mis à ma disposition



**5** J'évite toute forme d'intimidation et de violence.



## Vision

S'engager,  
s'adapter, se  
réaliser...pour se  
dépasser !

## Mission

Aimer pour faire  
grandir, avancer  
pour réussir.

## Valeurs

Respect,  
collaboration et  
engagement

# Règles de conduite

## à l'intention de l'élève



### Circulation dans l'école



Je circule calmement dans l'école, en marchant.

Je circule en silence lors des heures de classe (8h00 à 15h15).

J'évite de flâner et je demande la permission à un adulte pour circuler.

### Récréation



- J'attends l'adulte avant de sortir à l'extérieur.
- Je respecte les règles d'utilisation du matériel et de la cour d'école.
- Je fais preuve de prudence lorsqu'il y a de la glace, à ne pas construire de tunnels, à laisser la neige et la glace au sol et à glisser de façon sécuritaire.
- Au son de la cloche, je prends mon rang calmement et rapidement.
- Je me réfère aux surveillants identifiés avec un dossard orange en cas de besoin (blessure, geste de violence, etc.).



### Vêtements adéquats

Je dois être vêtu de façon convenable, c'est-à-dire que ma taille et mes sous-vêtements doivent être couverts. Les vêtements discriminatoires ou à caractère violent sont interdits.

L'habillement au fil des saisons doit être en accord avec le thermomètre vestimentaire de l'école. (Annexe - à la fin du document)

# Code de vie à l'intention du parent

## Absences et retards



Icône de l'application  
mobile *Clic école*

Les absences et les retards doivent être consignés dans l'application Clic école avant 8h00 le matin ou le plus rapidement possible.

Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas d'internet, il sera possible de laisser un message par courriel à [laberge@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:laberge@cssdn.gouv.qc.ca) ou sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, le motif et la durée de son absence. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. À noter que l'utilisation de Clic école est à prioriser pour signaler l'absence de votre enfant en tout temps

Toute absence non prévue comme telle dans le cadre de la loi ou non acceptée par les autorités scolaires est une absence non-motivée.

Les élèves sont dispensés de la présence à l'école pour les raisons suivantes:

- Blessure importante physique ou mentale
- Maladie contagieuse ou fièvre
- Mortalité dans la famille immédiate
- Rendez-vous médical



## Voyage familial ou tournoi sportif

Les parents qui choisissent de partir en voyage ou de participer à des activités sportives ou autres pendant les journées d'école le font pour des raisons personnelles. L'école n'a pas d'obligation légale de créer un régime d'enseignement parallèle pour pallier à une décision personnelle du parent. Il est de la responsabilité du parent de communiquer avec le titulaire pour assurer le suivi des travaux.

# Modes de communication



icône de l'application  
mobile Clic école

Le principal mode de communication entre les intervenants et le parent demeure Clic école .

Vous aurez accès :

- au bulletin;
- à la première communication;
- aux messages sur le comportement de votre enfant.



Les différents intervenants y noteront les comportements positifs ainsi que les écarts de conduite de votre enfant. Il est de votre responsabilité de consulter régulièrement l'application afin de prendre connaissance des informations et d'en assurer le suivi. Une analyse des besoins et de la situation de votre enfant sera effectuée par l'équipe afin d'adapter les interventions. Des mesures d'aide ou disciplinaires pourront être appliquées en fonction de la fréquence et de l'intensité des écarts de conduite.



Dans le but de respecter les moyens de communication officiels (courriel professionnel ou téléphone de l'école), les échanges concernant la vie scolaire de votre enfant sur la plateforme **Messenger** ne seront pas considérés.

## Les autres moyens de communiquer avec l'enseignant ou l'intervenant de votre enfant :

- son courriel professionnel
- appeler directement à l'école  
418-796-2433 poste 12001



### À qui parler?

Il est important de communiquer avec **l'intervenant directement concerné** par la situation pour laquelle vous désirez échanger. Par exemple, s'il s'agit d'une situation qui concerne l'éducation physique, vous devez communiquer avec l'enseignant d'éducation physique.

# AUTRES INFOS !

## Heure d'arrivée à l'école pour les marcheurs

Les élèves qui ne prennent pas l'autobus scolaire ou qui dînent à la maison peuvent **arriver sur le terrain de l'école 10 minutes avant la cloche**. Avant cette heure, aucune surveillance n'est présente.

<b>Matin :</b>	Heure de la cloche	7 h 50	
	Heure d'arrivée	7 h 40	
<b>Midi :</b>	<b>Chêne</b>	Heure de la cloche	12 h 45
		Heure d'arrivée	12 h 35
	<b>Berge / Falaise</b>	Heure de la cloche	12 h 40
		Heure d'arrivée	12 h 30

## Dîner et fin de journée

- Si votre enfant doit quitter par un autre moyen que celui utilisé habituellement, vous devez obligatoirement informer l'école de ce changement. Sinon, l'élève devra respecter le moyen utilisé habituellement.
- Si votre enfant ne mange pas à l'école, vous devez informer le personnel scolaire. Votre enfant doit également aviser l'adulte lorsqu'il quitte.

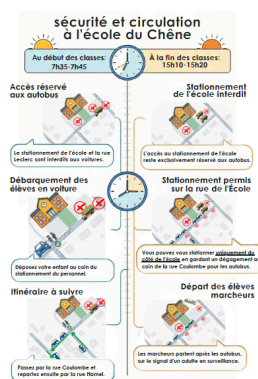
## ARRIVÉ À L'ÉCOLE DU CHÊNE

Afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel, veuillez respecter les consignes de circulation et de stationnement.



### Circulation-Chêne

Annexe - à la fin du document



## Bris, perte et vol

L'école n'est pas responsable de tout objet brisé, perdu dans l'école ou sur le terrain de l'école.

## Objets provenant de la maison

Il est interdit d'apporter des objets provenant de la maison à moins d'avis contraire de l'enseignant.

### Collations



- J'apporte des aliments nutritifs : fruits, légumes, produits laitiers, et céréaliers (galettes maison santé, craquelins de grains entiers, muffins maison santé) et les substituts de la viande (œufs cuits durs, tofu et légumineuses) sont acceptés.
- Les aliments contenant des noix et des arachides sont interdits en raison des allergies.

## Santé

Si votre enfant contracte une **maladie contagieuse ou des poux**, nous vous demandons d'avertir rapidement l'école.




Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant à l'école s'il présente les symptômes suivants :

- Fièvre : Température buccale : 38.0°C (100.4°F) et plus;  
Température rectale : 38.5°C (101.5°F) et plus;
- Vomissements
- Diarrhée
- Présence de rougeurs sur le corps

Aucun médicament ne sera administré à l'école. Dans la mesure du possible, vous devrez prévoir la prise de médication en dehors des heures scolaires. Dans l'impossibilité de satisfaire à ces exigences, vous devrez obligatoirement compléter et signer un formulaire de consentement.

# Utilisation des différents appareils

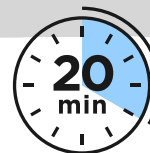
## Hygiène d'usage des appareils à l'école et à la maison

- Garder l'appareil à 30 cm des yeux. 
- Mode nuit activé et luminosité confortable  
Activer l'éclairage sombre (apparence). 
- Prioriser l'écran le plus gros.  
Par exemple: privilégier la télévision avant la tablette. 



### Temps d'utilisation

- **0 minute** avant l'âge de 3 ans
- Séance de 20 à 30 minutes
- Au total: 2 heures par jour
- Arrêter le temps d'écran 2h avant l'heure de se coucher



## Interdiction d'appareils



Il est strictement interdit d'apporter un appareil électronique tel que le téléphone cellulaire ou la montre intelligente, qui permettent la fonction d'appeler, de prendre des photos et des vidéos ou de consulter Internet.



Une mauvaise utilisation des appareils de l'école pourrait entraîner une interdiction d'utilisation ou d'autres mesures d'aide.

# Régie interne

## Service de surveillance du midi



### Cadre général du service

Le service de surveillance du midi est un **service autofinancé**, offert aux élèves inscrits et **payé par les utilisateurs du service**. Son fonctionnement repose sur les contributions financières des parents ou des responsables légaux.

**Les surveillantes et surveillants** ont pour mandat principal d'assurer **la sécurité et le bien-être** des élèves durant la période du dîner, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux scolaires, selon l'organisation en place.

En tout temps, les élèves inscrits au service de surveillance du midi doivent **respecter les règles de vie et le code de conduite de l'école**, lesquels s'appliquent intégralement pendant cette période, au même titre que durant les heures de classe.

### Horaire du service de surveillance

Le service de surveillance du midi est offert selon l'horaire suivant, en fonction de l'école fréquentée :

- École du Chêne : de 11 h 25 à 12 h 45
- École de la Berge et de la Falaise : de 11 h 25 à 12 h 40



### Période d'inscription

Les inscriptions au service de surveillance du midi sont effectuées au mois de mars pour l'année scolaire suivante. Un sondage FORMS vous sera envoyé.

Cette période d'inscription permet à l'école :

- d'obtenir un portrait réaliste du nombre d'élèves inscrits;
- d'établir le nombre de surveillantes et de surveillants requis;
- de déterminer le coût du service, en fonction des inscriptions et des ressources nécessaires.



### Type d'inscription et tarif

Deux types d'inscription sont offerts pour le service de surveillance du midi, dîneurs réguliers ou occasionnels.

## A Dîneurs réguliers

L'inscription à titre de dîneur régulier couvre l'ensemble de l'année scolaire. Ce type d'inscription s'adresse aux élèves qui utilisent le service de façon constante. **Le tarif pour 2026-2027 est de 630\$.** Le paiement du service est effectué en **deux versements de 315\$.**

- Une première facturation est émise au début de l'année scolaire, en septembre avec le matériel scolaire;
- Une seconde facturation est émise au mois de février.



Le non-paiement dans les délais prescrits pourrait entraîner un arrêt du service.

## B Dîneurs occasionnels

Les élèves inscrits comme dîneurs occasionnels utilisent le service de surveillance du midi au moyen de cartes-fiches, offertes aux tarifs suivants :

- **Dîner à la pièce : 7\$**
- **Carte-fiche de 10 midis : 55 \$**
- **Carte-fiche de 20 midis : 110\$**

*Les conditions suivantes s'appliquent aux cartes-fiches :*

- **Chaque élève doit posséder sa propre carte-fiche;**
- Il n'est **plus possible d'utiliser une carte-fiche familiale** pour plusieurs enfants;
- Les cartes-fiches sont valides **uniquement pour l'année scolaire en cours.**

Il est de la responsabilité des parents de s'assurer qu'une carte-fiche valide est disponible pour chaque élève occasionnel utilisant le service.

## Repas de dépannage

Un repas de dépannage est offert à un élève lorsque celui-ci n'a exceptionnellement pas son repas pour le dîner.

**Le coût du repas est fixé à 4 \$.**



## Allergies aux arachides

Dans un souci de sécurité et de bien-être pour l'ensemble des élèves, nous demandons aux parents d'éviter d'inclure des aliments contenant des arachides dans le repas de leur enfant.



# THERMOMÈTRE VESTIMENTAIRE



- Short
- Chandail à manches courtes
- Souliers/sandales
- Jupe/robe d'été

35°C  
à  
15°C

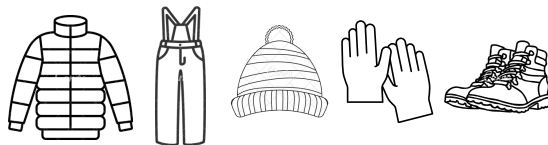
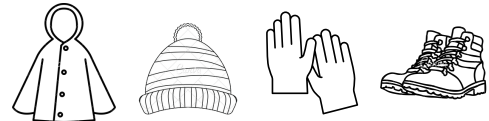


14°C  
à  
10°C

- Chandail à manches longues ou veste/manteau
- Pantalon long
- Souliers/Bottes de pluie

- Manteau
- Casquette/Chapeau/tuque
- Mitaines/gants
- Bottes

9°C  
à  
-4°C

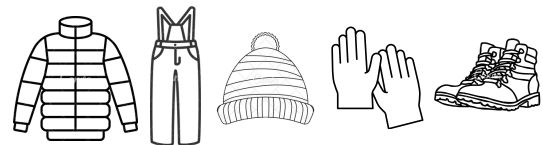


-5°C  
à  
-15°C

- Manteau de neige
- Pantalon de toile ou de neige
- Tuque
- Mitaines/gants
- Bottes

- Habit de neige
- Tuque
- Mitaines/gants
- Bottes d'hiver

-16°C  
à  
-27°C



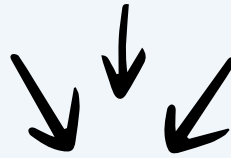
Les pantalons de neige ou de printemps sont obligatoires pour aller jouer dans la neige.



L'adulte peut exiger certains vêtements selon les circonstances.

# Engagement personnel

À respecter les règles de vie de l'école



J'ai pris connaissance des règles de vie et du code de vie de l'école de la Berge, du Chêne et de la Falaise avec mes parents et je m'engage à les mettre en pratique dans mon quotidien scolaire.

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_